



EXTRAIT N°16/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2022

Date de la convocation :
Le 15 février 2022

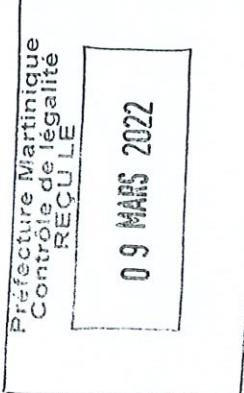
Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

| | |
|--------------|----|
| Présents | 20 |
| Procurations | 3 |
| Absents | 8 |
| Excusés | 2 |

En cours de Séance :

| | |
|--------------|----|
| Présents | 20 |
| Procurations | 3 |
| Absents | 8 |
| Excusés | 2 |



L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du 1^{er} Adjoint, M. ADELE Claude,

PRESENTS :

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : Mme CAVALIER DOURE Sandrine, M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, M. THELESTE Johan, Mme MENCE Marielle, M. FERDINAND Thierry, M. BERNABE Cédric, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme RIERNY Sandrine, M. CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. Yan MONPLAISIR, Mme DUBO Corinne (procuration à Mme RIERNY Sandrine), M. PALIX Pierre (procuration à M. FERDINAND Thierry), Mme MARLIACY Danielle (procuration à M. MIEVILLY Eliane), M. DELPHIN Laurent

ABSENTS NON EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR Directrice service environnement).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**AUTORISATION DE PASSATION D'AVENANTS DANS LE CADRE DU
REDEMARRAGE DES TRAVAUX DE L'ESPACE SPORTIF ASSOCIATIF
POLYVALENT (ESAP)**

Le Maire expose,

Dans le cadre de la reprise des travaux de l'espace sportif associatif polyvalent, il est nécessaire de conclure des avenants avec les entreprises déjà engagées en début de chantier qui acceptent de reprendre les travaux.

Les avenants portent sur la réinstallation générale du chantier, la reprise et la révision des prix de certains travaux rendus nécessaires pour la remise en état du bâtiment suite à des d'actes de vandalisme.

- **Lot Gros œuvre - attributaire EURL CONSTRUMABAT - Avenir n°03**
 - Marché initial : 511 827, 62 € HT
 - Montant total des avenants passés : 106 044,41 € HT
 - Avenir n°01 : 63 673,50 € HT
 - Avenir n°02 : 42 370,91 € HT
 - Montant de l'avenant à conclure : + 87 995 € HT
 - Nouveau montant : 705 867, 03 € HT soit une augmentation de + 14,24%
- **Lot Menuiseries intérieures - attributaire SOTRABOIS - Avenir n°02**
 - Marché initial : 35 030 € HT
 - Montant total des avenants passés : 10 180 € HT
 - Avenir n°01 : 10 180 € HT
 - Montant de l'avenant à conclure : + 42 446 € HT
 - Nouveau montant : 87 656 € HT soit une augmentation de + 93,89 %
- **Lot Menuiseries extérieures – attributaire SOCOMI - Avenir n°2**
 - Marché initial : 150 722 € HT
 - Avenir n°01 : - 27 388 € HT
 - Nouveau montant du Marché : 123 334 € HT
 - Avenir à conclure : + 10 370 € HT
 - Nouveau montant : 133 704 € HT soit une augmentation de + 8,4%

Total des 3 avenants : 140 811 € HT

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER la passation des avenants

D'AUTORISER le Maire à signer les avenants considérés ainsi que tous les autres actes y afférents

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 21 février 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

